



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUYANE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Nos Quartiers Été 2022

À vos projets



Appel A Projets

Quartiers prioritaires de la politique de la ville

I PRESENTION GENERALE DU DIPOSITIF

I- 1 LA CAMPAGNE 2022

Grâce à votre mobilisation, les Quartiers d'été ont bénéficié en 2020, à près de 600 000 jeunes et en 2021, à plus d'un million de jeunes et à leurs familles (900 000 dans le cadre des Quartiers d'été). Ceci est le fruit de l'engagement de près de 500 collectivités territoriales, de 3 000 associations et de plus d'une centaine d'autres partenaires (bailleurs sociaux, entreprises, conseils citoyens...) qui ont permis d'organiser plus de 15 000 événements, cette opération a ainsi été largement plébiscitée par l'ensemble des acteurs de la politique de la ville au bénéfice des jeunes des quartiers prioritaires.

La campagne 2021 au sein de notre département a permis de soutenir 37 projets sur l'ensemble du territoire des six villes en contrat de ville : Cayenne (9), Kourou (13), Macouria (1), Matoury (3), Remire-Montjoly (1) et Saint Laurent du Maroni (9), et un en intercommunalité. Elle a bénéficié à environ à 12 650 jeunes et à leurs familles, grâce à l'engagement des collectivités territoriales et de 32 associations guyanaises qui ont permis d'organiser près de 200 événements.

Conformément à la volonté exprimée par le Président de la République dans son discours des Mureaux et suite à la décision prise par le Premier ministre, lors du comité de suivi du Comité interministériel des villes le 29 janvier 2022, le ministère de la Ville reconduit l'opération Quartiers d'été en 2022. Déclinée localement, cette opération repose sur deux grandes orientations nationales qui visent à faire de cet été :

- Un temps de respiration, de divertissement et de découverte ;
- Un temps de rencontres et de renforcement du lien social.

Une attention particulière sera portée à l'ambition des projets proposant notamment :

- les rencontres et activités inter-quartiers afin de prévenir des phénomènes de rixes,
- les activités en soirée et les week-ends afin de permettre au plus grand nombre de bénéficier des Quartiers d'été mais aussi d'animer l'espace public durant ces périodes,
- les activités mixtes et intergénérationnelles mais aussi dédiées aux jeunes filles, aux femmes et aux familles qui sont souvent moins bénéficiaires des activités proposées.

Les stratégies départementales Quartiers d'été 2022 devront autant que possible s'appuyer sur les objectifs des contrats de ville et des VVV et intégrer l'appel à projet ANCV/ANCT 2022 publié récemment. Les stratégies à mettre en place devront s'articuler et se coordonner avec les actions mises en œuvre par le ministère de l'Intérieur au travers du Fonds interministériel à la prévention de la délinquance, par le ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports avec les Vacances apprenantes et les stages de réussite ainsi que par le ministère de la Culture avec l'Eté culturel 2022.

Ainsi, pourront être encouragées et soutenues des actions mettant en avant :

Objectif 1 : Respirer, s'amuser et découvrir :

- l'offre d'activités et d'animations privilégiant l'esprit de découverte, d'initiation et

d'apprentissage,

- la promotion du sport,
- l'accès à la culture,
- le développement de l'esprit critique et citoyens des jeunes,
- le soutien à la parentalité ;

Objectif 2 : Préparer et accompagner à « l'après-covid » :

- la sensibilisation au soin de soi et des autres,
- la sensibilisation à la nature,
- l'insertion professionnelle et l'entrepreneuriat dans les quartiers,
- la mobilisation des acteurs locaux pour permettre aux jeunes de trouver des jobs d'été,
- les expériences de « volontariat rémunérateur » tels que les chantiers d'insertion ou éducatifs,
- la formation et l'acquisition de compétences structurantes et valorisables sur le marché du travail ;

Objectif 3 : Se rencontrer, se retrouver et renforcer le lien social :

- les activités inter-quartiers et/ou intergénérationnelles,
- la mobilisation des dispositifs de participation et d'engagement citoyen,
- le renforcement des liens entre les habitants des quartiers et des institutions,

I - 2 – LES TERRITOIRES ET PUBLICS CONCERNES

En Guyane, le dispositif a vocation à se dérouler sur les 6 communes en contrats de Ville : Cayenne, Rémire-Montjoly, Matoury, Macouria, Kourou et Saint-Laurent-du-Maroni. Les actions à mettre en place sont orientées particulièrement vers le public des 12-25 ans, les jeunes et les femmes vivant dans les 32 quartiers prioritaires de la politique de la ville de Guyane.

I - 3 - LES CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Les structures qui seront soutenues par ce fonds, devront s'engager à promouvoir et à faire respecter les valeurs de la République. Tout manquement à ces principes conduira à la dénonciation de la subvention et à son reversement au Trésor public. Pour ce faire, elles auront à signer un « contrat d'engagement républicain », engagement indispensable à la validation de la demande de subvention.

Les dossiers de demande de subvention devront intégrer, parmi les indicateurs d'évaluation proposés au regard des objectifs de leurs actions, l'approche en matière d'égalité femmes-hommes.

Un cofinancement du projet devra être recherché, a minima, le porteur pourra valoriser ses fonds propres.

I – 4 LA COMMUNICATION

Les porteurs de projets ayant reçu un soutien financier au travers de Quartiers d'été 2022 s'engagent à :

- mettre en place une politique de communication et d'information via, le cas échéant, leur site internet ou tous moyens efficaces pour faire connaître localement leurs programmations estivales (mobilisation des médias de quartiers, campagne d'affichage public, distribution de flyers et de programmes dans les boîtes aux lettres, ...);
- mentionner le soutien du ministère de la Ville par l'utilisation obligatoire du logo Quartiers d'été 2022 et la mention de l'opération ;
- communiquer autant que faire se peut sur la plateforme <https://acteurs.lagrandeequipe.fr>

II – MODALITE DE REPONSE A L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Les structures porteuses et intéressées devront déposer leur dossier de demande de subvention sur la plateforme DAUPHIN <https://usagerdauphin.cget.gouv.fr> en précédant la dénomination de l'action par « Quartiers d'été 2022 ». La demande au BOP 147 doit impérativement être faite dans la rubrique « 74 Subventions d'exploitation État » en indiquant le financeur 973-ETAT-POLITIQUE-VILLE.

CAYENNE, REMIRE- MONTJOLY	Aymeric DELILLE- MANIERES	aymeric.delille- manieres@guyane.pref.gouv.fr	06 94 14 15 43 05 94 39 47 66
MATOURY, MACORIA, KOUROU	Rebecca DUBOIS	rebecca.dubois@guyane.pref.gouv.fr	06 94 27 88 33 05 94 39 47 11
ST LAURENT	Serge NEDELEC	serge.nedelec@guyane.pref.gouv.fr	06 23 88 96 97 05 94 34 04 32

Service politique de la ville : politique-ville@guyane.pref.gouv.fr

III – LE CALENDRIER

PÉRIODE DE RÉALISATION DES PROJETS	DÉPÔT DOSSIER	INFORMATION DES DÉCISIONS AUX PORTEURS
Vacances scolaires 2022	Du 06 mai 2022 au 06 juin	A partir du 15 juin 2022